

Menuisier installateur

1ère session 2023

Le titulaire du CAP menuisier installateur est destiné à devenir un ouvrier professionnel qualifié de la menuiserie et de l'agencement qui intervient sur chantier pour installer différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que sur tout aménagement de pièce, bureau, cuisine, salle de bains, magasin, salle d'exposition, lieux de réunion et d'accueil de public...

Au sein de l'entreprise, sur chantier, son activité consiste à :

- participer à la préparation de la mise en œuvre sur site d'ouvrages très variés, par ses connaissances technologiques, par sa maîtrise des savoir-faire ;
- suivre le processus de mise en œuvre de son ouvrage à partir de documents techniques, des normes de la menuiserie et de l'agencement, des contraintes de l'entreprise ;
- mettre en œuvre les mesures de sécurité et de prévention adaptées ;
- réaliser les opérations de pose selon les techniques et les procédés courants de mise en œuvre relatifs à la menuiserie et à l'agencement.

Il connaît les différents matériaux (bois, matériaux dérivés ou associés comme l'aluminium, les mousses...) ainsi que les principales techniques d'usinage du bois et les étapes de fabrication. Il intervient pour la mise en œuvre sur chantier en neuf ou réhabilitation d'ouvrages de menuiserie et d'agencement en bois et matériaux dérivés et associés dans le cadre de commandes de clients variés.

Il peut également installer selon les contraintes du chantier des menuiseries et fermetures en alliage léger, en verre et en matériaux de synthèse. Son lieu d'intervention privilégié est le chantier, sur lequel il peut préparer des éléments d'adaptation ou d'ajustement des ouvrages et/ou produits. Il amené à suivre le processus d'installation des ouvrages selon les moyens donnés par l'entreprise, à organiser son espace de travail, à réaliser en autonomie les opérations de pose et procéder à la finition périphérique des ouvrages, à assurer la maintenance des ouvrages, des matériels et des équipements de chantier, à respecter les règles d'hygiène et de sécurité sur les différents lieux d'intervention.

Débouchés

Le titulaire du CAP menuisier installateur exerce son activité dans les petites ou moyennes entreprises. Le secteur économique correspond aux entreprises qui installent des ouvrages de menuiserie, aménagement et agencement en bois et matériaux dérivés ou associés.

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- L'entreprise et son environnement : les intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, sous-traitants, autres corps de métier du bâtiment) et leur rôle.
- Le statut juridique de l'entreprise ; son organisation et domaines d'intervention et ses responsabilités.
- La communication technique : maîtrise de l'expression graphique (dessins d'ensemble, de définition, de détail, de fabrication...); des conventions, des codes et des langages de représentation.
- Utilisation de logiciels professionnels mais aussi connaissance artistique (motifs, styles décoratifs).
- Identification des différents types d'ouvrages : menuiseries extérieures (portes, fenêtres...) ; menuiseries intérieures (portes, placards, escaliers...) ; mobilier (rangements, comptoir, présentoir...) et agencement divers (plafonds et façades décoratives...).
- Etude de leur mode de construction et d'installation.
- Les matériaux et les produits : le bois (massif, lamellé, stratifié...);
- Les matériaux et produits en plaques (contreplaqués, panneaux de particules, produits stratifiés, produits verriers...).
- Les produits de jointoiement, de calfeutrement, de fixation et d'assemblage, de traitement, de préservation et de finition. Leurs caractéristiques physiques et mécaniques.
- Les procédés et processus de réalisation : moyens et des techniques de production ; usinage par enlèvement de matière ; assemblage et montage ; finition ; manutention ; stockage ; chargement, transport et pose. Etapes d'une fabrication ou d'une installation.
- Organisation et agencement du poste de travail en atelier ou sur site.
- La santé et la sécurité au travail : étude des principaux risques d'accident et d'atteinte à la santé. Les mesures de prévention et les conduites à tenir en cas d'accident.
- La protection de son poste de travail et de l'environnement.
- Le contrôle et la qualité : les indicateurs de la qualité ; les causes de non qualité ; les types et moyens de contrôle.
- La maintenance des matériels : maintenance préventive et corrective (type, nature, durée, périodicité de l'intervention). Analyse des causes de dysfonctionnement.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines Deux semaines

spécifiques s'y ajoutent, organisées par l'établissement de formation, elles ont pour objet :

- la préparation à l'obtention des attestations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).
- la préparation à l'obtention de l'attestation de travail en hauteur : annexe 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés (utilisation d'un échafaudage).
- la préparation à l'obtention de l'attestation à la formation pour l'habilitation électrique B.S.
- la formation à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R. - catégorie : opérateur).

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Préparation de la mise en œuvre sur chantier : coeff. 4
- Mise en œuvre d'ouvrages sur chantier : coeff. 9 (dont coeff. 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre – uniquement candidats scolaires et apprentis)

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques physique-chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Prévention santé environnement, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1

Epreuve facultative

- Arts appliqués et cultures artistiques

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- CAP (en 1 an) dans une spécialité voisine : CAP Arts du bois, CAP Charpentier bois
- Bac pro Technicien menuisier-agenceur
- Bac pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- Brevet professionnel (BP) Menuisier

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier



Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse



Ou se former en Occitanie

Ariège (09)

Foix - CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**

Saint-Girons - Lycée professionnel Aristide Bergès (Public) **I A**

Aveyron (12)

Millau - Lycée professionnel Jean Vigo (Public) **I A**

Onet Le Château - Campus des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron **A**

Gard (30)

Nîmes - Lycée Frédéric Mistral (Public) **I**

Méjannes-Lès-Alès – CFA du BTP **A**

Haute-Garonne (31)

Toulouse - CFA régional du bâtiment et des travaux publics **A**

Toulouse - CFA Académie de Toulouse (Public) **A**

Hérault (34)

Montpellier - CFA du BTP de l'Hérault **A**

Pézenas - Lycée professionnel Charles Alliès (Public) **I**

Lot (46)

Cahors - CFA Ecole des métiers du Lot - CMA du Lot **A**

Souillac - Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Louis Vicat (Public) **I A**

Hautes-Pyrénées (65)

Tarbes - École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

Pyrénées-Orientales (66)

Perpignan - CFA du BTP des Pyrénées-Orientales **A**

Tarn (81)

Albi - Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat **A**

Tarn et Garonne (81)

Montauban – CFA du Tarn et Garonne (Public) **A**

I formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).